

Contact FISAC

Audrey MARTINELLI

Agent de développement local / Chargée de mission FISAC

tél : 03 29 87 32 85

courriel : dlocal@codecomfresnes.com

Règlement d'intervention, dossier de demande et appels à projets

www.codecomfresnes.com

ou à retirer à :

Codecom du Territoire de Fresnes

5 rue du château

55160 FRESNES EN WOEVRE

Périmètre du FISAC Codecom du Territoire de Fresnes



Codecom du Territoire de Fresnes - crédits photo Freepik.com

Commerçants Artisans



FISAC

Communauté de communes du Territoire de Fresnes



Des aides pour accompagner vos projets

Fonds d'intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce

FISAC

Communauté de communes du Territoire de Fresnes

La Communauté de communes du Territoire de Fresnes, en partenariat avec l'État et la Région Grand Est, propose aux entreprises du territoire de bénéficier d'aides financières dans le cadre du dispositif FISAC, Opération Collective en Milieu Rural. Ce dispositif est destiné aux entreprises commerciales, artisanales et de services. Il a pour but de les aider à se maintenir et à se développer sur le territoire. Il encourage également la création de nouvelles entreprises.

Qui peut en bénéficier ?

Les entreprises artisanales, commerciales et de services, sédentaires et non sédentaires de proximité, implantées physiquement sur le territoire de la Codecom

Pour quels projets ?

Selon l'appel à projet, les subventions peuvent porter sur les dépenses suivantes.

► Rénovation de façade et aménagement intérieur :

vitrines, enseignes et façades commerciales, comptoirs, aménagements intérieurs.

► Sécurisation et accessibilité :

volets anti-intrusion, vidéosurveillance, télésurveillance, aménagements pour personnes à mobilité réduite, distributeurs de produits.

► Équipement professionnel :

renouvellement de l'outil de production et des équipements professionnels, véhicules de tournée, outils numériques pour le e-commerce

Comment en bénéficier ?

Le programme fonctionne par appels à projets.

L'appel à projet n°1 concerne les catégories de dépenses :

- Rénovation de façades,
- Sécurisation et accessibilité
- Équipement professionnel

Il arrivera à échéance le **31 décembre 2018**.

Les appels à projets suivants seront diffusés par quadrimestre via le site Internet www.codecomfresnes.com.

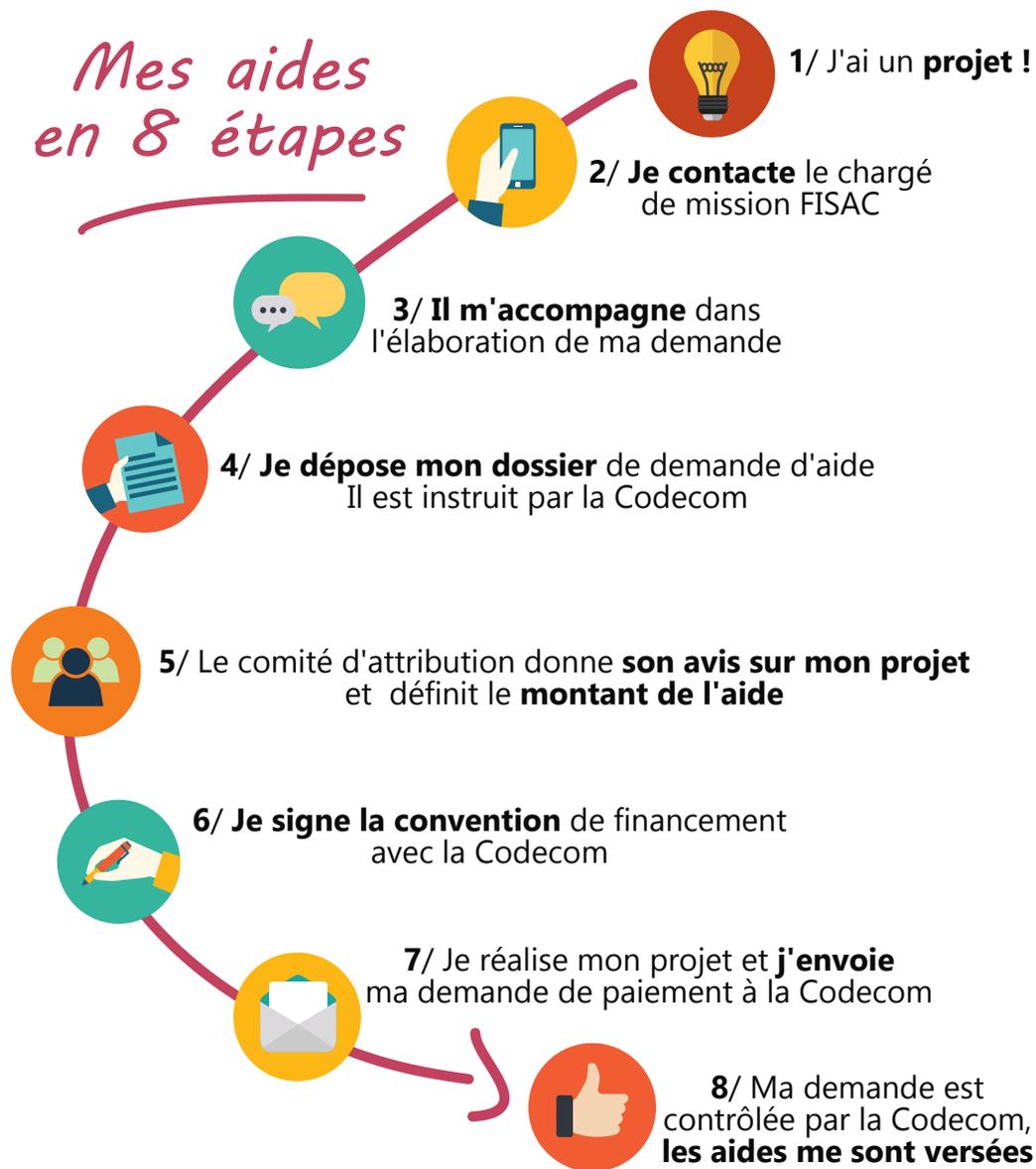
Quelles sont les aides ?

Le montant maximal de l'aide varie de **40 % à 50 %** selon la catégorie de dépense.

Une **bonification de 10 %** est possible sous certaines conditions.



Mes aides en 8 étapes



Le Comité d'attribution



C'est l'instance décisionnelle du programme FISAC pour les 4 communautés de communes du PETR Cœur de Lorraine.

Il est composé de représentants de l'État, de la Région, des chambres consulaires et des communautés de communes du Territoire de Fresnes, de Côtes de Meuse-Woëvre, du Sammiellois et de l'Aire à l'Argonne.